

# Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie (LES)

## Comité de vigilance

Salle du Club Optimiste de Sainte-Sophie  
20 mai 2004

## Compte rendu

par :



1325, av. Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. St-Louis  
Sainte-Foy (Québec)  
G1W 4Y3

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>RAPPEL DU MANDAT DU COMITÉ.....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CRÉATION DU COMITÉ DE VIGILANCE.....</b>	<b>1</b>
<b>4</b>	<b>RAPPORT DU BAPE.....</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>PLAN DE SÉCURISATION DU SITE.....</b>	<b>12</b>
<b>6</b>	<b>PROCHAINE RÉUNION.....</b>	<b>19</b>
<b>7</b>	<b>FIN DE LA RENCONTRE .....</b>	<b>20</b>

<b>ANNEXE 1</b>	Liste des participants
<b>ANNEXE 2</b>	Rapport de la Commission du BAPE – Synthèse du contenu
<b>ANNEXE 3</b>	Plan de sécurisation environnementale – Rapport de mise en oeuvre

---

## 1 Accueil des participants

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, souhaite la bienvenue aux participants. Il demande à l'ensemble des participants à se présenter.

M. Delisle mentionne que le Bureau d'audiences publiques a publié à la fin d'avril 2004 son rapport sur le « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Sophie ». Compte tenu de son importance et de son actualité, ce point a été porté à l'ordre du jour de la présente réunion.

## 2 Rappel du mandat du Comité

Martin Dussault rappelle le mandat du Comité, en se référant à la discussion de la rencontre de février. M. Dussault rappelle que le comité est évolutif, qu'il doit s'adapter aux besoins. Bien que le Comité ait dressé une liste de points à discuter lors de la dernière rencontre, il est apparu essentiel à Intersan de bousculer l'agenda et de présenter le rapport du BAPE qui a été publié en avril 2004. Intersan en profitera pour présenter le rapport préliminaire du Plan de sécurisation environnementale du site.

## 3 Compte rendu de la réunion de création du Comité de vigilance

M. Delisle rappelle que les points entendus lors de la réunion du 26 février 2004 seront discutés à la prochaine réunion. Il demande aux gens de faire part de leurs réactions à la suite de la lecture du compte rendu.

Les points suivants ont été soulevés par les participants :

### Questions

### Réponses ou commentaires d'Intersan

Intervenant 1 :

<i>M. Hubert Bourque est-il remplacé ?</i>	Non. Les responsabilités qui lui incombaient ont été divisées entre Martin Dussault et Daniel Brien.
--	--

	<p>Pour référence :</p> <p>La structure directionnelle d'Intersan au Québec :</p> <p>Le directeur général est David Richmond.</p> <p>Il y a 2 directeurs pour la section « Transports ».</p> <p>Il y a 1 directeur pour la section « Enfouissement » : M. Daniel Brien, directeur pour les sites de Saint-Nicéphore, de Magog et de Sainte-Sophie.</p> <p>Le directeur des opérations de Sainte-Sophie est Simon Mercier.</p> <p>Martin Dussault est directeur des affaires publiques.</p> <p>À la suite d'une suggestion, Intersan propose d'envoyer aux membres du Comité un organigramme de la structure décisionnelle Intersan au Québec.</p>
--	---

Intervenant 2 :

<p><i>Pourquoi ne sommes-nous pas plus nombreux à la réunion?</i></p>	<p>M. Dussault mentionne qu'un rappel téléphonique a été effectué à tous les membres. Les personnes qui ne sont pas présentes ont justifié leur absence.</p>
---	--

	<p>Les participants apprécient le rappel téléphonique la veille de la rencontre.</p> <p>Les participants accueillent positivement la suggestion d'Intersan d'envoyer à tous les membres une liste complète du Comité avec les coordonnées des membres.</p>
--	--

Après la discussion, les membres ont accepté le compte rendu de la réunion du 26 février 2004.

Le suivi du rapport n'est pas fait à la présente rencontre, puisque plusieurs points concernent l'organisation du Comité et seront à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

#### **4 RAPPORT DU BAPE**

M. Delisle rappelle que le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) a publié son rapport à la fin d'avril 2004. Les membres du Comité ont tous reçu ce rapport. Afin de cerner les principaux enjeux et d'animer la discussion, M. André Delisle a préparé une présentation visuelle résumant le contenu du rapport. Ce document n'est pas réalisé par le BAPE, il n'est présenté qu'à titre de référence pour la discussion. La discussion porte sur les conclusions et les avis du BAPE (voir la copie de la présentation en annexe).

Intervenant 3 :

<p><i>Est-ce qu'Intersan s'est engagé à souscrire au rapport du BAPE ?</i></p>	<p>M. Dussault affirme qu'Intersan souscrit à la plupart des recommandations du BAPE. Déjà plusieurs actions ont été entreprises en ce sens et un plan d'action est en voie de réalisation. M. Dussault souligne cependant que le rapport du BAPE n'a pas force de décret, et que la décision quant au suivi à donner aux avis et recommandations du BAPE est du</p>
--	--

---

	ressort exclusif du ministre de l'Environnement. Intersan a cependant décidé de ne pas attendre la décision, reconnaissant le bien fondé de la majorité des recommandations du BAPE.
--	--

Intervenant 4 :

<i>Quelles sont les procédures qu'Intersan devra suivre pour se conformer au plan de gestion des matières résiduelles adopté par la MRC de Rivière-du-Nord, lequel devra être révisé en 2009 ?</i>	M. Dussault confirme que le volume autorisé par le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Rivière-du-Nord est de 1 million de tonnes par année, alors qu'Intersan a demandé l'autorisation de traiter 1 million de tonnes par année sur son site et ce, pour les neuf prochaines années. Pour le prochain PGMR qui devra être adopté en 2009, la MRC devra se pencher sur l'intention ou non d'Intersan d'aller plus loin, mais dans tous les cas, il s'agira d'une décision du ministre en bout de ligne.
--	---

Intervenant 5 :

<i>Quels sont les délais pour que le ministre prenne une décision sur la demande d'Intersan ?</i>	Intersan et les participants confirment que le ministre n'a pas d'obligation quant au délai dans sa décision.
---	---

Intervenant 6 :

<i>Quand le rapport du BAPE parle de valorisation agricole, on le traduit comment ?</i>	M. Dussault explique que le BAPE souhaite que le milieu agricole profite d'une partie significative de la valorisation énergétique, sans y accoler un projet précis.
---	--

	<p>M. Dussault donne les grandes lignes du projet sur la table.</p> <p>Il y a une entente conclue avec Cascades pour approvisionner les opérations de papier Rolland avec le biogaz actuel. Dans le projet d'agrandissement, le Comité technique agricole se penche sur la façon la plus appropriée pour compenser la perte de 65 hectares sur le territoire agricole.</p> <p>Neuf réunions ont eu lieu à date avec le Comité, dont une avec l'ensemble des agriculteurs du voisinage. Des projets ont été mis sur table. Pourrions-nous compenser par la fourniture d'électricité ? Par des canalisations avec tarifs concurrentiels ? Un organisme à but non lucratif pourrait être mis sur pied pour ce projet. Quelques modèles aux Etats-Unis (Green Knight Economic Development, expérience au New Jersey) servent d'exemples; l'entreprise vend le gaz à un organisme qui revend, ce qui permet de défrayer des initiatives pour le développement local.</p> <p>Il s'agit de connaître la meilleure formule et de décider de la portion du gaz produit qui pourra être attribuée.</p> <p>Mme Latour, M. Landry et Mme Simard siègent sur ce comité.</p>
--	--

Intervenant 7 :

<p><i>Le BAPE propose un fonds de compensation pour Sainte-Anne-des-Plaines, y-a-t-il une recommandation semblable pour Sainte-Sophie ?</i></p>	<p>M. Dussault explique que les compensations sont déjà cours pour la municipalité de Sainte-Sophie, sous formes de redevances.</p> <p>Il s'agit d'un fonds créé dans le cadre d'une négociation en 1999/2000. Maintenant la municipalité de Sainte-Sophie reçoit une redevance de 45 cents par tonne de déchets solides, tenant lieu de taxes municipales. Cette entente remplace l'entente qui existait quand Services sanitaires Robert Richer ltée était propriétaire, à l'effet que la municipalité était obligée légalement, d'acheter pour un dollar le terrain, une fois les activités d'enfouissement complétées.</p> <p>Par ailleurs, M. Dussault mentionne qu'il n'y a pas de fonds dédié autre que les fonds de post-fermeture.</p>
---	---

Intervenant 8 :

<p><i>Selon le rapport, il y a des citoyens qui pourront avoir des compensations individuelles ?</i></p>	<p>Les participants sont invités à distinguer dans le document les recommandations du BAPE et les opinions qui sont relatées dans le rapport et qui n'ont pas été retenues par les commissaires. Ce qui est le cas pour la proposition du Front commun québécois de gestion écologique des déchets qui a été mentionnée en page 31.</p>
--	---



---

	<p>Bien que les compensations individuelles n'aient pas été retenues par le BAPE, et qu'Intersan n'y souscrive pas non plus, M. Dussault mentionne qu'Intersan a procédé à l'achat de propriétés voisines du site, que l'entreprise paye les échantillonnages d'eau potable pour les citoyens environnants, qu'elle participe à des événements collectifs qui ont une utilité pour l'ensemble de la population.</p>
--	---

Intervenant 9 :

<p><i>Le BAPE propose que la municipalité de Saint-Hyppolythe soit membre du Comité de vigilance à cause de la présence des goélands. Intersan a-t-il l'intention d'y donner suite ?</i></p>	<p>M. Dussault a informé le Comité qu'il a fait la demande au maire de la municipalité, qui s'est engagé à nommer un représentant. Le Conseil municipal doit être saisi de la demande sous peu.</p>
--	---

Intervenant 10 :

<p><i>Qu'arrive-t-il avec l'avis de nommer un représentant du Service correctionnel ?</i></p>	<p>M. Dussault explique que le représentant du Service correctionnel n'est plus intéressé à faire partie du Comité de vigilance. Il devrait d'ailleurs envoyer une lettre à cet effet au comité. Comme Intersan a mis sur pied un comité sur la qualité de l'eau potable, il apparaît à l'institution plus opportun de siéger sur ce dernier Comité.</p>
<p><i>Le rapport mentionne aussi en page 83 que le Comité devrait accueillir toute personne visée par le projet, est-ce dans les projets d'Intersan ?</i></p>	<p>M. Dussault réitère que la Commission constate que les structures appropriées sont déjà en place. Les personnes visées ont déjà été invitées au Comité.</p>

---

	Un participant ajoute qu'il est prévu que toute personne qui se sent lésée pourrait demander au ministre de faire partie du Comité.
--	---

Intervenant 11 :

<i>Qu'advient-il de la proposition du Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides de pénaliser les municipalités qui ne rencontrent pas les objectifs de réduction de leurs déchets ? On nous dit que le ministre a reporté les délais ?</i>	Le ministre de l'Environnement n'a pas reporté le plan qui fixe à 2008 l'atteinte des objectifs. Il s'agit d'une demande de la Communauté métropolitaine de Montréal qui souhaite reporter les objectifs à 2013.
--	--

Intervenant 12 :

<i>Pourquoi a-t-on posé des piézomètres ?</i>	Ils ont été installés pour échantillonner et vérifier la qualité des eaux. Des forages ont été faits pour en installer d'autres dans le secteur prévu pour l'agrandissement, pour la vérification du sol et de l'eau.
	M. Brien ajoute qu'Intersan ajoutera 5 nouveaux puits (ou piézomètres) à Sainte-Anne-des-Plaines. Ce projet fera l'objet de discussions au Comité de vigilance. M. Leclerc de Sainte-Anne-des-Plaines précise qu'il s'agit de 3 puits en amont et de 2 puits en aval, du côté sud.

Intervenant 13 :

<p>À la page 41 du rapport, on parle de fenêtres, s'agit-il de parties moins sécurisées ?</p>	<p>M. Brien explique que le site, anciennement propriété de Services sanitaires Robert Richer ltée, a été autorisé par atténuation naturelle. Sous le site, il y a de 10 à 15 pieds de sable et plus bas de l'argile. Dans ce secteur, on soupçonne une « fenêtre » où la couche d'argile est plus mince, moins résistante, créant des ouvertures. Cependant, il est difficile de vérifier cette hypothèse sans mettre en danger le site ou détériorer la situation. Maintenant des membranes sont posées ce qui évite ce genre de difficulté.</p>
<p>Quelle épaisseur au-dessus cette fenêtre ?</p>	<p>Dans le secteur 2-A : 100 pieds de déchets. On va éliminer l'infiltration des eaux pour prévenir l'atteinte de cette fenêtre.</p>

Intervenant 14 :

<p>Le BAPE émet 43 avis, 33 concernant les activités du site directement. Lesquels sont acceptés par Intersan, lesquels sont refusés, lesquels sont déjà sous contrôle ?</p>	<p>Intersan précise qu'il ne s'agit pas d'accepter ou de refuser les avis, mais plutôt de les considérer en vue de mettre en oeuvre ceux qui sont possibles afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens et d'accroître la protection de l'environnement. D'ailleurs plusieurs recommandations du BAPE ont déjà été mises en oeuvre par Intersan M. Dussault suggère de produire un document qui listera chacun des avis, et qui identifiera les actions prises ou à prendre.</p>
--	--

---

	<p>Le document pourra être discuté à une prochaine rencontre.</p> <p>On pourra faire un document et les passer un par un à la prochaine réunion.</p> <p>Il faut aussi comprendre que le rapport n'est pas limitatif, le ministre a loisir d'imposer des mesures, qui pourraient avoir été suggérées par le rapport du BAPE et selon l'avis de ses fonctionnaires. Il peut rajouter ou enlever, ou modifier toutes les recommandations. Les conditions seront consignées dans un décret du gouvernement. Intersan suggère de refaire l'exercice de revue des conditions dès que le décret sera publié.</p>
Un participant suggère de laisser le Comité de vigilance ajouter de nouvelles approches.	

Intervenant 15 :

<p><i>Quelles sont les prochaines étapes dans l'élimination des goélands ?</i></p>	<p>Intersan explique quelques études en projet.</p> <p>La gestion des goélands :</p> <p>Le projet sera réalisé avec la contribution de l'UPA, et des voisins de Saint-Hyppolyte. Il s'agit de suivre et mesurer les déplacements de ces oiseaux. Des recommandations seront adressées au Service canadien de la faune, qui pourrait prendre une décision d'ici juin 2004.</p>
--	---

	<p>La piste envisagée consiste à l'abattage sélectif qui durerait de juin à août, à raison de six goélands par jour, pour un total de 125. Un protocole de recherche serait signé bientôt. L'abattage sera réalisé par des consultants indépendants, selon des règles établies. Il s'agit d'un projet pilote; on verra si cette mesure est suffisante.</p> <p>Les membres du Comité indiquent que le Service canadien de la faune s'est d'abord opposé au projet, parce que les goélands sont considérés comme une espèce menacée. Toutefois, le Comité a réussi à convaincre les fonctionnaires.</p> <p>À une question d'un participant, on souligne qu'il est interdit de donner du maïs empoisonné aux goélands.</p> <p>À une autre question, on rappelle que ces goélands éliminent certaines vermines et qu'ils font partie de l'écosystème. Cependant, les goélands sont opportunistes et ils tirent profit des activités humaines, comme la disposition des déchets.</p> <p>On note aussi la difficulté de limiter la nidification. Cet exercice n'a pas été concluant à Montréal.</p> <p>On a aussi essayé l'utilisation de faucons, mais les résultats sont temporaires.</p> <p>M. Dussault suggère de faire le suivi lors d'une prochaine rencontre du Comité de vigilance.</p>
--	---

Intervenant 16 :

<i>Vous ne parlez que de l'enfouissement, qu'en est-il du projet CVER ?</i>	<p>M. Dussault précise que la demande devant le BAPE concernait l'enfouissement, selon les principes de l'évaluation des impacts de cette activité.</p> <p>Le CVER sera implanté en collaboration avec les municipalités environnantes. Le CVER souhaite devenir le fournisseur des services de gestion des matières résiduelles pour les municipalités.</p>
---	--

Intervenant 17:

<i>Depuis que le centre de récupération est fermé, où vont les camions de recyclage qui portent le nom d'Intersan ?</i>	<p>À Tricentris, centre de récupération de Lachute.</p>
<i>On ne demande pas de trier les matières dans nos bacs, et ils sont versés pêle-mêle dans le camion, est-ce vraiment trié au centre de récupération ?</i>	<p>M. Leclerc de Sainte-Anne-des-Plaines explique que Tricentris ramasse en vrac, et ses installations sont bien équipées pour traiter les matières. Tricentris profite de bons équipements de tri, bien que le taux de rejet soit élevé, comparativement à d'autres centres de tri.</p>

## 5 PLAN DE SÉCURISATION DU SITE

Le projet du **Plan de sécurisation du site** a déjà été présenté au Comité de vigilance, un document avait été remis. Intersan présente ce soir un rapport du plan de mise en œuvre (voir la copie de la présentation en annexe). M. Brien présente un résumé des actions entreprises. Il s'agit d'un document de travail, quand il sera officiel, Intersan en fera un document dans le format des fascicules produits pendant la consultation sur la demande d'agrandissement et sur le projet CVER.

Questions posées par les participants tout au long de la présentation :

<i>Y-a-t-il des biogaz dans les puits de périphérie ?</i>	Oui, à quelques endroits. Dans ces endroits, on a soutiré le gaz avec des puits qui les dirigent aux torchères
<i>Cette zone tampon de 50 mètres a été achetée quand ?</i>	En 2001, à la suite de discussions avec les propriétaires visées.
<i>Qu'est-ce qu'une tranchée drainante ? Elle est située à quelle profondeur ?</i>	Elle est d'une profondeur de 21 pieds, elle permettra de capter les eaux et les gaz. Par exemple, dans l'hypothèse d'une fenêtre, la captation par la tranchée diminuera la pression des gaz qui sont susceptibles de s'échapper par cette fenêtre.
<i>Est-ce que les tranchées font le tour du site ?</i>	Elles sont concentrées dans les secteurs sud et est. Elles sont derrière le bâtiment (est et sud). L'écoulement est vers le sud. Les eaux n'iront pas jusqu'au roc, mais dans l'argile.  Le secteur du bioréacteur est déjà imperméabilisé. Tout ce qui ne contient pas de membrane est visé.  La zone 3-A est étanche à cause de la pose d'un mur de bentonite.  La zone 1 a aussi été imperméabilisée. Actuellement, Intersan exploite la zone 1.
<i>Où est la fenêtre?</i>	Vers le secteur 2-A.

<i>Quelle zone a été utilisée par Intersan depuis l'acquisition de l'exploitation ?</i>	La zone 2-A est en exploitation depuis 91, Intersan a acheté en 1997. Les déchets ont été entassés par-dessus, Intersan ne connaît pas la composition du sous-sol de la zone, outre que par les informations émanant de forages.
<i>La tranchée de 21 pieds est sécurisée comment ? Est-ce un trou ?</i>	Le mur de bentonite qui sera conservé. Dans les tranchées, cinq stations de pompage seront installées pour capter les eaux. Les tranchées ne sont pas ouvertes, mais remplies de matériel drainant.
<i>Y-aura-t-il des odeurs quand Intersan creusera dans les déchets pour installer les tranchées ?</i>	C'est possible. Les entrepreneurs ont proposé de procéder à leur installation pendant l'été. Mais le tout sera fermé au fur et à mesure. Les travaux dureront de la mi-juin à la mi-août.
<i>Quel secteur sera implanté en premier ?</i>	Ce n'est pas déterminé. Le coin le plus problématique sera l'est parce que les déchets sont très près du mur de bentonite. Des systèmes de contrôle d'odeurs seront installés.
<i>Pourquoi Intersan n'entreprend pas les travaux en automne ?</i>	D'une part, on prévoit une augmentation des difficultés avec les pluies et une diminution de la qualité des ouvrages, ce qui n'est pas souhaitable.  D'autre part, l'équipement provient de la Floride, il y a la problématique du transport.
<i>Que fera Intersan avec le matériel excavé ?</i>	S'il s'agit de déchets, ils seront éliminés dans le site comme tels, si c'est du sable, il sera retourné ou utilisé comme matériel de recouvrement.



---

<i>Allez-vous effectuer des travaux la fin de semaine ?</i>	Les travaux arrêteront le samedi matin, le samedi après-midi il y aura des travaux de maintenance. Aucune opération n'aura lieu le dimanche.
---	--

Les participants suggèrent à Intersan d'envoyer une lettre aux résidants pour les avertir des travaux. Ils suggèrent d'augmenter les mesures et les contrôles d'odeurs. On demande de porter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre.

<i>Pour ce qui est de la valorisation des biogaz. Le tracé de la conduite de gaz va dans quel sens ?</i>	Le tracé de la conduite de gaz sera dans un couloir de la rue Sainte-Marguerite vers la route 117, vers les usines, dans les emprises de la route.
<i>La première livraison des biogaz est prévue pour quand ?</i>	En janvier 2005, la livraison sera amorcée.
<i>Quels travaux sont entrepris pour capter les eaux de lixiviation ?</i>	Celles qui proviennent de la zone sud-est seront acheminées vers le bassin de décantation.  On va installer un système de traitement plus performant, selon des normes plus strictes à cause du décret d'urgence de l'an passé. Les travaux du nouveau bassin seront commencés cet été.
<i>Les eaux sont-elles retournées aux ruisseaux?</i>	Oui, selon les normes de rejets plus sévères que celles provenant des eaux usées municipales.
<i>Le bassin à l'air libre génère-t-il des odeurs ?</i>	Pour éviter les odeurs, le bassin est plus profond et s'étend sur une moins grande surface.

---

Pourquoi ne pas mettre une toiture ?	C'est une option mais on croit que l'aération sera suffisante. Les odeurs sont générées par des eaux stagnantes.
Par quoi le bassin sera-t-il imperméabilisé ?	Par une géomembrane.
Le BAPE indique que vous faisiez traiter vos eaux à l'usine de Saint-Janvier ?	C'est n'est plus le cas maintenant.
Y-a-t-il une toile étanche sur les tranchées ?	Oui, une membrane géotextile. Il faut éviter l'entrée de l'oxygène.
Quelle largeur ont les tranchées ?	Les tranchées seront d'un mètre de largeur.
Comment peut-on visualiser les travaux de tranchées ?	Intersan propose une visite du site, lors de la prochaine rencontre. Sur demande, Intersan pourra fournir des photos.

### **Eau souterraine de nappe de surface**

Pourquoi il n'y a pas de problèmes prévisibles à l'ouest du site ?	À cause du sens de l'écoulement des eaux.
--	---

### **Eau souterraine dans le roc**

Qui échantillonne les teneurs de l'eau souterraine ?	<p>Il s'agit de firmes de consultants indépendants, qui ont accès à des laboratoires accrédités. Les résultats sont envoyés au ministère et seront disponibles au Comité de vigilance.</p> <p>Il pourrait s'agir d'un mandat du Comité de passer en revue ces résultats et de</p>
--	---

---

	réagir. Ce peut être l'objet d'une rencontre subséquente.
<i>Où sont les puits en amont ?</i>	<p>M. Brien montre sur la carte les puits en amont du sens d'écoulement vers le nord (entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> Rue. Ste-Anne-des-Plaines a proposé d'ajouter 2 puits en amont du site).</p> <p>M. Brien souligne que l'eau souterraine ne s'écoule pas comme une rivière. Cela prend 25 ans pour traverser le site.</p>
<i>Si cela prend 25 ans, et que l'enfouissement se fait depuis 1964, il n'y a pas risque que l'eau soit contaminée maintenant à la bordure du site ?</i>	La contamination est confinée dans le secteur sud-est. L'analyse indique que l'eau est de bonne qualité, il n'y a pas de trace de contamination reliée au site.

M. Dussault souligne qu'il s'agit ce soir d'exemples concrets de réactions positives d'Intersan au rapport du BAPE. Le Plan de sécurisation environnementale du site s'inspire des recommandations du BAPE.

### **Programme d'atténuation des nuisances**

<i>Si on se plaint des odeurs, ça vous rend service ?</i>	Oui, cela permet une meilleure compréhension des conditions et l'ajustement des mesures de contrôle.
<i>Quel système de vigilance est prévu pour les freins à moteur ?</i>	Si cela se reproduit, il faut appeler chaque fois à Intersan, qui prendra des mesures.

## Garanties financières

<i>Comment fonctionne la garantie financière ?</i>	Intersan a déposé en fiducie une garantie financière de 2 millions \$ pour les éventuelles corrections sur les eaux souterraines, et une garantie financière de 7 millions \$ en vue de la gestion post-fermeture. Advenant le défaut d'Intersan de réaliser les travaux exigés, le ministère de l'Environnement peut saisir sans préavis l'argent et faire faire les travaux.
<i>Comment et où sont évacuées les eaux ?</i>	Cela dépend de la qualité des eaux. Elles doivent être traitées avant d'être évacuées. Pour l'instant, il s'agit d'une quantité faible qui ne dépasse pas les critères érigés pour la qualité des eaux souterraines.
<i>Les sols bougent. Est-ce que tout cela peut bouger dans 15 ou 20 ans, les membranes peuvent-elles percer ou briser ?</i>	Les sols ne bougent pas beaucoup. Mais il est important de bien connaître tous les sols et de prévoir tout mouvement. Le design du site est fait en fonction de cela. S'il y a des mesures à prendre, il existe des membranes de renforcement, on peut adapter les matériaux utilisés.
<i>Avant les travaux d'installation des tranchées, y-a-t-il eu des simulations pour prévoir des odeurs (par exemple, des modèles de dispersion) ?</i>	Non. Il faut minimiser les nuisances, on fermera les tranchées le plus rapidement possible. On pense au terrain de camping. On ne prévoit pas de situation alarmante.
<i>Pourriez-vous entreprendre les travaux de tranchée selon la direction des vents dominants ?</i>	Ce critère n'est pas fiable.

---

<i>Pouvez-vous commencer par les endroits les plus susceptibles de créer des odeurs ? Après, on aura l'impression que c'est moins pire ?</i>	On proposera cette solution aux ingénieurs. Il faut voir cela en fonction des pentes.
<i>La hauteur actuelle des déchets est-elle à sa limite ?</i>	Oui, le reste se fera selon une pente, en descendant.
<i>Les sols sont-ils capables de supporter autant de déchets ?</i>	Des études sont réalisées afin de mesurer la capacité à résister au poids des déchets et c'est en fonction des résultats que le design du site est ensuite fait.

Le Comité insiste sur l'envoi d'une lettre, expliquant le problème et le processus, de même que les nuisances prévisibles.

Un participant émet sa préoccupation de la minimisation des nuisances. Il suggère à Intersan une extrême vigilance, les membres du Comité ne veulent pas donner l'impression qu'ils souscrivent à des actions qui ne donnent pas des résultats.

## **6 PROCHAINE RÉUNION**

À la demande de M Dussault, les membres du Comité confirment que la soirée est le meilleur temps pour tenir une réunion.

La prochaine réunion devrait se faire au début des travaux de construction des tranchées, les membres du Comité pourront exprimer leurs premières réactions.

Une proposition pour une rencontre le 17 juin. À 19 h, au bureau d'Intersan.

La réunion peut se faire indépendamment des travaux. Mais il faut prévoir une visite des travaux.

Un membre propose de faire un rappel la veille.

## **7 FIN DE LA RENCONTRE**

Au nom d'Intersan, M. Dussault remercie les personnes de leur participation. Plusieurs suggestions ce soir ont été accueillies positivement. Les membres du Comité recevront un compte rendu ainsi que les documents demandés.

M. Delisle ajourne la réunion à 21 h 30.

**ANNEXE 1**  
**Liste des participants**

## **Annexe 1**

Liste des participants à la réunion du 20 mai 2004.

### **Comité de vigilance**

M. Jean-Claude Beaudet  
M. André Boucher  
M. Yvon Berthiaume  
Mme Lorraine Couet  
M. Roger Landry  
Mme Renée Latour  
M. Christian Leclerc  
M. Richard Perreault  
M. Robert Proulx  
Mme Danielle Simard

### **Intersan**

Martin Dussault  
Daniel Brien

### ***Transfert Environnement***

André Delisle  
Stella Anastasakis



**ANNEXE 2**

**Rapport de la Commission du Bape -  
Synthèse du contenu**

**ANNEXE 3**  
**Plan de sécurisation environnementale**  
**Rapport de mise en oeuvre**